EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville - N°12.03.2023.34

Objet : Antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal – Année 2023 – Subvention de fonctionnement

Date de la convocation: 15 mars 2023

Présidence: Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 25

PRESENTS:

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS:

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS:

M. Ibrahim DEM.

Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEUR: Hawa HAMIDOU

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La mise en place à titre expérimental depuis le 1er octobre 2013 et généralisée à partir du 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire national de la Garantie Jeunes,
- L'extension de l'activité de la Mission Locale sur le territoire de l'ancienne Agglomération Elbeuvienne intervenue l'année dernière,
- L'avis favorable de la Commission Finances du 17 février 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal - Année 2023 - Subvention de fonctionnement

Date de transmission de l'acte :

27/03/2023

Date de réception de l'accusé de

27/03/2023

réception :

Numéro de l'acte :

12-03-2023-34 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20230323-12-03-2023-34-DE

Date de décision :

23/03/2023

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

CONSIDERANT:

- L'installation d'une antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale au sein du parc des compétences à Cléon en 2022,

- Le rôle de la mission locale qui porte des dispositifs d'accompagnement spécifique en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude.

- Que le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020 vise à offrir une solution à chaque jeune et mobilise un ensemble de leviers tels que les aides à l'embauche, les formations, les accompagnements, les aides financières aux jeunes en difficulté, afin de répondre à toutes les situations,

- Que la réussite de ce dispositif à destination des jeunes se fonde sur un travail partenarial important que la Municipalité souhaite favoriser.

Présente sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité ayant pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf accompagne depuis maintenant 40 ans les jeunes des communes de son territoire âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarche d'insertion sociale et professionnelle. Elle accompagne ainsi plus de 1400 jeunes sur le territoire elbeuvien dont près de 150 sur notre commune.

En mobilisant l'ensemble des partenaires de son territoire, la Mission Locale contribue à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes qu'elle accompagne en matière d'insertion professionnelle et sociale :

- Orientation professionnelle, découverte des métiers et filières,

- Accès à la formation et aux contrats en alternance.

- Soutien à la recherche d'emploi et de stages en entreprises,

- Appui à la création d'entreprises et montage de projets divers,

- Accès à la vie quotidienne : logement, mobilité, santé, démarches citoyennes, droits, loisirs, sport et culture.

Les missions locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, et l'Europe via le Fonfs Social Europée (FSE) notamment.

Partenaire de la Mission Locale d'Elbeuf, la Ville a accompagné le renforcement de ce partenariat en accueillant une antenne Contrat d'Engagement Jeunes sur le territoire cléonnais.

Considérant l'intérêt public local de favoriser et d'accompagner les publics jeunes cléonnais en difficulté, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 euros à la Mission Locale basée à Cléon.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

www.ville-cleon.fr



DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf au titre de l'année 2023, pour un montant global de 8000 euros, suite à l'installation d'une antenne à Cléon en 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

PRECISE que les crédits correpondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARE

